



Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Charte Namuroise du Réseau



2017 marque la commémoration du 30^{ème} anniversaire de la reconnaissance des **Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle** comme premier Itinéraire Culturel Européen.

Un Itinéraire Culturel Européen (ICE) est un label attribué par le Conseil de l'Europe à des parcours reconnus comme importants au titre du patrimoine et de l'intégration culturelle au sein de l'Europe.

Dans le cadre de cette année commémorative, la **Fédération du Tourisme de la Province de Namur**, l'un des membres fondateurs de la Fédération Européenne des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et représentante de la Belgique auprès d'elle, propose une

« **Charte des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle** ».

MISSIONS ET OBJECTIFS DU RÉSEAU

En adhérant à cette **Charte des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle**, les membres forment un réseau de partenaires motivés et volontaires. Ils s'engagent à mutualiser leurs efforts afin de faire du parcours jacquaire namurois une référence en matière de développement économique, social, culturel, et touristique.

Dans cette optique, le réseau se donne comme missions et objectifs :

Préserver et valoriser le patrimoine jacquaire matériel et immatériel à partir d'opérations d'inventaires ;

Améliorer sa visibilité par une approche de diffusion et de transmission de connaissances ;

Lancer des actions liées au patrimoine culturel jacquaire comme source de développement social, économique et culturel ;

Donner une place de choix au tourisme patrimonial et culturel comme vecteur de développement durable du territoire provincial ;

Développer une communication et une promotion communes ;

Partager les expériences et les bonnes pratiques ;

Capter l'intérêt du touriste grâce à la mise en place d'initiatives et de projets innovants dans le domaine du tourisme culturel et du développement durable ;

Accueillir, informer et accompagner les pèlerins traversant son territoire.

THÉMATIQUES

Pour remplir ces missions et réaliser ces objectifs, différentes thématiques sont créées, coordonnées et mises en œuvre afin de prendre en charge les aspects suivants :

Balisage spécifique des chemins jacquaires grâce à la signalétique européenne de l'Itinéraire Culturel Européen, permettant un tourisme de qualité pour tous, quel que soit le mode de locomotion utilisé ;

Hébergement et restauration : mise à disposition pour les touristes d'un hébergement et d'une restauration de qualité, qui respectent les critères de développement durable tout en valorisant les produits du terroir ;

Mise en valeur du patrimoine historique, naturel, architectural, culturel et gastronomique tout au long et à proximité des chemins jacquaires ;

Négociation d'accords de partenariats avec des organisations culturelles, artistiques, sportives, des associations de soutien aux jeunes défavorisés, des écoles, ... permettant de renforcer la notoriété et la promotion des chemins jacquaires ;

Promotion du patrimoine jacquaire, matériel et immatériel, par tous les moyens modernes de communication comme les plateformes technologiques, les sites web, les réseaux sociaux, dans le respect d'un tourisme durable.

Des réunions thématiques de façon périodique seront organisées au sein de la FTPN.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES VIS-A-VIS DU RÉSEAU

Par la mise en place du réseau et de ses animations, les membres participent pleinement à l'aménagement culturel du **territoire provincial** en associant leurs communes autour d'un patrimoine commun.

En effet, les adhérents tâcheront de relier leur patrimoine jacquaire respectif par des voies de tourisme **supra-communal** fondées sur la culture, le sport, le terroir, l'environnement, et la rencontre avec autrui. Ces actions engendreront une plus-value provinciale et donneront l'occasion à un large public de mettre en valeur son patrimoine à travers une pratique culturelle et touristique liée à ces parcours.

Chaque commune s'engage à :

Réunir et **animer** un réseau local d'acteurs de l'économie touristique (MT, OT, SI, commerçants et hébergeurs, ...), d'acteurs du Chemin (associations de patrimoine, d'animation, d'accueil jacquaire, ...);

Mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau ;

Rendre compte, informer des actions menées et **rétro informer** des résultats de ces actions tels que les statistiques sur le nombre de touristes, leurs pays de résidence, leurs dates de départ, le but de séjour ainsi que le nombre de nuits passées et d'unités de logement occupées ;

Valoriser tous les éléments susceptibles d'enrichir l'expérience des autres membres du réseau.

ENGAGEMENT DU RÉSEAU VIS-A-VIS DE SES MEMBRES

Le réseau, sous la houlette de la FTPN, s'engage à :

Structurer et coordonner le réseau des communes dans la Province de Namur ;

Mettre en réseau toutes les prestations touristiques le long des chemins jacquaires ;

Organiser des événements de promotion du Chemin (Trail de Saint-Jacques-de-Compostelle, souper jacquaire, ...);

Rassembler tous les membres lors d'une réunion annuelle dans l'une des communes du réseau pour permettre des échanges sur les activités passées et futures ;

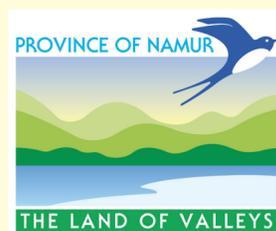
Réaliser une plaque « Saint-Jacques-de-Compostelle » qui sera remise aux communes qui adhèrent à la charte ;

Créer un tampon pour oblitérer les crédenciales ;

Concevoir une carte de la Province de Namur et ses tracés jacquaires.

La présente Charte entrera en vigueur dès sa signature par les représentants des parties et restera en vigueur pour une durée indéterminée. La démission volontaire ou l'exclusion d'un membre n'est admise par la FTPN que pour un motif justifié, moyennant un préavis de deux mois.

Les communes ci-dessous adhèrent à la **Charte des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle**, à sa démarche collective de promotion et de travail en réseau. Namur, le 8 mai 2017



Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe

